



## Facture énormes + défaut d'information

Par **max1003**, le **08/03/2011** à **07:28**

Bonjour,

je rentre de vacances(vendredi),et mon voisin m'annonce que les "eaux du Nord" sont venues couper l'eau suite à une consommation anormale.A priori une fuite entre le compteur extérieur et l'arrivée d'eau de mon domicile.Je fais donc faire les travaux rapidement ( le samedi) afin de poser un nouveau raccordement.Le lundi,j'appelle les eaux du Nord qui n'annonce que depuis le dernier relevé(08/2010) la consommation serait de 6000M3 !!!Résultat : facture de 19000euro.Une association de consommateurs me dit que ces à moi de prouver que je n'ai pas consommé cette eau.De plus, l'organisme gérant l'eau n'avait-il pas l'obligation de m'alerter avant d'en arriver là?

Quels sont mes recours et mes droits?

Merci pour votre aide et vos éventuelles suggestions.

Par **mimi493**, le **08/03/2011** à **15:31**

Mais ils sont intervenus en venant couper l'eau. Vous avez, vous aussi, un devoir de surveillance (relever son compteur régulièrement pour détecter les fuites).

Par **amajuris**, le **08/03/2011** à **17:39**

bjr,

l'installation après compteur vous appartient, juridiquement vous en êtes le gardien c'est à dire le responsable.

essayez de négociez avec le service des eaux....  
ils vont sans doute vous dire qu'il faut fermer l'eau quand on s'absente pour un certain temps.  
cdt